

Réduire et recycler les déchets

Que deviennent nos déchets ?

Comment participer au développement durable ?

1- Réduire les déchets

En France, chaque année, on collecte, on transporte et on stocke ou détruit près d'un milliard de tonnes de déchets : cela consomme de l'énergie, pollue et coûte cher. Chacun peut réduire ses déchets : acheter moins, emprunter, louer ; préférer les produits peu emballés, rechargeables, et éviter les produits jetables ; réparer (chaussures, vêtements, appareils...) ; donner ou revendre ce qui peut encore servir ; et ne pas gaspiller.

2- Recycler les déchets

Certains déchets peuvent être réutilisés :

- on recycle les épluchures et les végétaux
- on fabrique des emballages avec des vieux journaux et des vieux cartons
- on fabrique des bouteilles avec le verre, des canettes et des boîtes de conserve avec le métal
- on fabrique du plastique mais aussi des tissus avec certains déchets (bouteilles...)

Le reste est enterré ou incinéré.

3- Trier les déchets

La loi impose à chacun de trier ses déchets : le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal. Ces déchets recyclables sont transportés dans des camions de tri. Ceux-ci vérifient et terminent le tri, puis envoient les matériaux récupérés dans des usines qui, avec, fabriquent de nouveaux produits.

La loi impose aussi de rapporter les médicaments non utilisés à la pharmacie, les piles usagées et les ampoules cassées dans les magasins qui les vendent.

Vocabulaire

un centre de tri : un lieu, une usine qui récupère les déchets, les trie par différentes matières et les envoie vers des usines de recyclage.

Composter : faire en sorte que les déchets végétaux se décomposent et se transforment en terreau.

Incinérer : brûler à très haute température pour transformer en cendres.

recyclable : dont les différentes parties peuvent être réutilisées.